



## COMMUNIQUE DE PRESSE

16 avril 2025

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Conseil supérieur du notariat annoncent la signature d'une Convention de partenariat, le 14 avril 2025, destinée à formaliser leur coopération et à rendre plus efficace l'organisation de Rencontres notariales internationales à destination des Français de l'étranger.

Lancées par le CSN en juin 2009, avec l'appui du ministère des Affaires étrangères et des Sénateurs de Français de l'étranger, ces rencontres, organisées en étroite collaboration avec les ambassades et les consulats, permettent aux notaires d'offrir aux citoyens français résidant à l'étranger des informations notariales, juridiques et fiscales, et, à travers des cas pratiques, de répondre aux questions soulevées par une expatriation temporaire ou durable. Gratuites et purement informatives, elles sont délivrées conjointement par un à deux notaires français accompagnés d'un notaire ou juriste du pays concerné. Elles s'inscrivent dans la mission de service public du notaire pour assurer l'accès au droit et éclairer les Français sur les conséquences juridiques et fiscales de leur déménagement à l'étranger, pour leur situation patrimoniale actuelle, mais aussi en cas de mariage, séparation ou décès.

### **À propos du Conseil supérieur du notariat : [csn.notaires.fr](http://csn.notaires.fr)**

*Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et pilote les projets de la profession. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le Conseil supérieur du notariat comprend 120 collaborateurs au service de la profession notariale, Jérôme FEHRENBACH, inspecteur général des finances, en est le Directeur général.*

### **Contacts presse :**

Meriam Barka: 01.44.90.31.79 – [meriam.barka.csn@notaires.fr](mailto:meriam.barka.csn@notaires.fr)